



## Suppression du 13 ème mois

Par **dikhil**, le **21/09/2009** à **13:01**

Bonjour,rnj'étais salarié d'une entreprise qui me payait sur 12 mois. rnrnCette entreprise a été rachetée par une autre entreprise plus importante, qui au moment de la signature des nouveaux contrats de travail m'a dit répartir en 13 mois ma paye annuelle précédente et que ça ne changerait rien pour moi.rnrnAujourd'hui et sous couvert de crise et de problème de trésorerie, la grosse société fait voter à bulletin (soi disant secret) les salarié pour savoir s'ils acceptent de renoncer à leur 13 ème mois cette année (et les autres) et mettant en avant qu'il s'agit d'un accord d'entreprise (signé donc avant le rachat de ma première entreprise)rnrnEn raison de pressions et avec une communication ayant effet sur les plus naifs,il est vraisemblable que le renocement l'emporte.rnrnJe refuse de laisser mon 13 ème faisant integralement partie de mon salaire (pas très élevé de plus).rnrn-qu'en pensez vous?rn-Suis je fondé à me battre pour ça?rn-Par quelle voie (pas trop risquée pour mon emploi ou un harcèlement à prévoir) puis je les obliger à me payer ce 13 ème moisrnrn(je precise que je suis seul, divorcé, avec pension alimentaire pour trois enfants, un loyer élevé donc en situation extrêmement précaire.)rnrnMerci d'avance de votre réponse.